

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *division opération-logistique ; bureau soutien des bâtiments et formations à terre.*

DÉCISION N° 598/DEF/EMM/OPL/STN portant retrait du service actif du bâtiment support de nageur de combat *Poséidon*.

Du 11/07/2006.

NOR D E F B 0 6 5 1 5 3 3 S

Références :

- a) Directive n° 120/DEF/EMM/PL/EPG/-- du 7 mars 2006 (n.i. BDR) ;
- b) Arrêté 52 du 07/03/2001 (BOC, p. 2772 ; BOEM 570-0), modifié ;
- c) Procédure DCSSF n° P 11, 1re édition, du 31 mars 2003 (n.i. BO) ;
- d) Message n° 0027 NP 0905 – ALFUSCO (n.i. BO) ;
- e) Message n° 0235 NP 1805 – BASENV TOLON/SST/SLF (n.i. BO).

*Référence de publication :*BOC/PP 26, 2006, texte 12.

Le bâtiment support de nageur de combat (BSNC) *Poséidon* est retiré du service actif à compter du 4 mai 2006. Il est placé en complément à partir de cette date à laquelle débiteront également les opérations de mise en réserve spéciale.

Le bâtiment support de nageur de combat (BSNC) *Poséidon* sera placé en réserve spéciale à compter du 10 novembre 2006, date de fin des opérations de mise en réserve spéciale [référence d) et e)].

Le prélèvement ultérieur de rechanges est soumis à l'approbation de l'autorité responsable du bâtiment.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*Le contre-amiral, sous-chef d'état-major opérations/
logistique,*

Christian SIRDEY.